



www.agen.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

Numéro : DCM2021_026

Objet : **Acte de candidature à l'opération Cocon47 proposé par le groupement de commandes départemental Energies Renouvelables et Maîtrise de la Demande en Energie (ENR-MDE)**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39 L'AN deux mille vingt et un le lundi vingt-neuf mars à dix-huit heures**
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en salle des Illustres de l'Hôtel de Ville, en séance à huis clos, en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'état d'urgence lié à l'épidémie de covid-19, avec une retransmission en direct des débats sur le site internet de la ville.

Présents : **31**
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux
M. LLORCA, Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO - Conseillers Municipaux Délégués
Mme PEREZ - Conseillers Municipaux
Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux
Mme CUGURNO, M. DUGAY, M. GIRARDI, Mme GROLLEAU - Conseillers Municipaux Délégués
M. GESLOT, Mme RIVES, Mme KARAM, Mme LASMAK, M. BRUNEAU, M. DUPONT, Mme DELCROS - Conseillers Municipaux

Absent(s) : M. DASSY (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) : **6**
M. DIONIS DU SEJOUR (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme HECQUEFEUILLE (donne pouvoir à Mme CUGURNO), M. HERMEREL (donne pouvoir à Mme GALLISSAIRES), M. IMBERT (donne pouvoir à M. BENATTI), Mme GARCIA-SVERZUT (donne pouvoir à Mme LAUZZANA), Mme COMBRES (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Secrétaire de séance : M. Mickaël GESLOT

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **23/03/2021**

Expose :

Le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne, devenu Territoire d'Energie Lot-et-Garonne (TE 47), est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, TE 47 a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un groupement de commandes départemental relatif aux Energies Renouvelables et à la Maîtrise de la Demande en Energie (ENR – MDE).

Par délibération du 23 septembre 2019, le Conseil Municipal a validé l'adhésion à ce groupement.

La première action significative de ce groupement est l'opération COCON 47 qui consiste à isoler les combles perdus des bâtiments publics.

L'opération se déroulera en deux phases :

- Une première phase de diagnostic des combles : les diagnostics seront complètement pris en charge par TE 47 s'ils donnent lieu à des travaux. Les travaux seront pris en charge par les membres et subventionnés en partie grâce aux CEE (Certificats d'Economie d'Energie) ;
- Une deuxième phase concernant les travaux d'isolation.

La participation à l'opération COCON 47 permettra à la Ville d'Agen :

- De mutualiser des chantiers pour diminuer les coûts de travaux et simplifier les démarches de consultation ;
- Réduire les factures énergétiques de la Ville ;
- Obtenir des financements grâce au Certificat d'Economie d'Energie (CEE).

La démarche de récupération des CEE induite par les travaux d'isolation sera prise en charge par TE 47.

Enfin, le syndicat prendra à sa charge le financement des diagnostics qui seront effectués avant le lancement du marché groupé de travaux. Ces diagnostics permettront de définir les conditions techniques et financières des travaux d'isolation à entreprendre sur nos bâtiments.

Si la Ville d'Agen décide de ne pas réaliser ces travaux, les diagnostics seront à sa charge.

A titre indicatif, le service Patrimoine bâti de la Ville d'Agen a identifié les premiers bâtiments pouvant faire l'objet d'une isolation de combles :

- Maternelle "La Goulfie";
- Maternelle "Gaillard" ;
- Maternelle "Herriot" ;
- Maternelle "Rodrigues" ;
- Elémentaire "Lacour".

Il est donc proposé de faire acte de candidature à l'opération COCON 47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment, l'article L.2113-6,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au remplacement du Maire en cas d'absence,

Vu la loi n° 2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2021-31 du 15 janvier 2021 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la délibération n°DCM_107/2019 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 23 septembre 2019, portant adhésion de la Ville d'Agen à un Groupement de Commandes Energies Renouvelables et Maîtres de la Demande en Energie (ENR-MDE) et acte de candidature au marché public lié à l'opération MOBIVE.H.A,

Vu la délibération n°DCM2020_131 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 7 décembre 2020 validant la mise en place de la visio-conférence ou audioconférence pour les réunions du conseil municipal de la Ville d'Agen,

Vu la Commission « Défi de la transition écologique » informée le 15 mars 2021.

Considérant l'absence effective du Maire, celui-ci a été remplacé par la Première Adjointe, Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT dans la plénitude de ses fonctions pour la présente séance,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE

1°/ DE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE au marché public lié à l'opération COCON 47, lancé dans le cadre du Groupement de Commandes départemental ENR – MDE,

2°/ D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte et document afférent à cette candidature,

3°/ DE PRÉCISER que le coordonnateur du groupement est Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne, chargé à ce titre, de procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres,

4°/ DE S'ENGAGER à exécuter, avec le ou les fournisseurs retenu(s), le marché public dont la Ville d'Agen sera partie prenante pour l'isolation de ces combles ;

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

Télétransmission le

02 AVR. 2021

02 AVR. 2021

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe,
Clémence BRANDOLIN-ROBERT**

